

Les Organisations Syndicales Nationales de l'AFPA
CGT, CFDT et CFE-CGC
13, place du Général de Gaulle
93108 – Montreuil Cedex

Montreuil, le 22 février 2011

Madame Nadine MORANO
Ministre déléguée en charge de
l'apprentissage et de la formation
professionnelle
55, rue Saint Dominique
75007 – PARIS

Recommandé avec CAR

Objet : Situation de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes)

Madame la Ministre,

Les organisations syndicales CGT, CFDT et CFE-CGC de l'AFPA souhaitent vous rencontrer rapidement pour examiner avec vous la situation de l'Association et la place qu'elle occupera dans la politique de l'emploi de l'État.

Jeudi 10 février 2011, au cours de l'émission télévisée « *Paroles de Français* », le Président de la République a annoncé un « *plan sans précédent* » pour l'emploi : 500 millions d'euros doivent être débloqués. Chaque chômeur de longue durée devra être reçu dans les trois mois « *pour recevoir soit une formation qualifiante, soit un emploi* ». Le dispositif mis en place doit s'inspirer du Contrat de transition professionnelle (CTP).

Vous avez vous-même récemment indiqué que vous étiez « *très attachée à l'égalité des chances, à la progression pour tous* » (*France-Soir*, 11 décembre 2010). Vous avez annoncé votre volonté de mobiliser toutes les filières de formation pour « *la réussite sociale* » (*AFP*, 18 novembre 2010).

Organisme de formation professionnelle créé à la Libération par le gouvernement du Général de Gaulle, l'AFPA a vocation à accueillir, à former, à accompagner et à certifier en priorité des personnes très faiblement qualifiées. Depuis le début de son existence, elle a fait preuve d'une performance sociale et économique reconnue.

Elle accueille un public diversifié mais constitué en majorité par des demandeurs d'emploi, pour la plupart très faiblement qualifiés. Jusqu'à une période très récente, elle permettait à 70 % de ses stagiaires d'accéder à un emploi à l'issue de leur formation.

C'est également l'AFPA qui, dans une période récente, a expérimenté avec succès le CTP.

A ce titre, l'AFPA constitue un instrument indispensable pour l'égalité d'accès à la formation et pour la promotion sociale. Elle est un outil incontournable pour les pouvoirs publics dans leur action pour l'emploi.

Malheureusement, le gouvernement a pris une série de décisions qui percutent de plein fouet l'Association, la mettent en difficulté et entravent gravement son action : désengagement financier de l'Etat, mise en concurrence « au moins disant » des formations, départ à Pôle-emploi des personnels chargés de l'orientation, transfert de la charge d'entretien du patrimoine foncier et immobilier, transfert de la mission d'audit à la DIRECCTE...